

DEC172737DR13

**Décision portant délégation de signature à Mme Agnès STEUCKARDT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5267, intitulée PRAXILING ;**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5267 intitulée *PRAXILING* dont la directrice est Mme Agnès STEUCKARDT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Patrice PERRET, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice PERRET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Fabrice HIRSCH, Enseignant Chercheur ;

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HIRSCH, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. Jacques BRES, Enseignant Chercheur ;

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

La directrice d'unité

Agnès STEUCKARDT